11 Baudot 1613 (137) 3218

LETTRE

PRESENTEE AV ROY par le sieur du Buisson, au nom, & par l'aduis de ceux de la Religion reformee touchant le voyage du Roy.

M. DC. XV.

Acc 83-101(137)

LETTRE
PRESENTEE AV ROY par le sieur du Buisson, au nom, & par l'aduis de ceux de la Religion reformee touchant le voiage du Roy.

SIRE,

COmme nous estions sur le point de vous rendre compte selon nostre deuoir de la seconde despeche que nous auons receu de Mõseigneur le Prince, par laquelle il nous conuie comme bons François à nous ioindre auec luy aux desirs qu'ils tesmoigne auoir par la declaration qu'il a fait presenter à V.M. & dont il nous a enuoié la coppie, de remedier aux desordres de l'estat, & aux mauz qu'il dit preuoir de la precipitation du mariage de V.M. nous auons appris qu'elle estoit partie auec la Royne vostre mere pour s'acheminer audit voiage, ce qui nous a fait non sans douleur, & esbaissement aduancer la depesche du sieur du Buisson, par la bouche duquel sieur vous serez plus particulierement in-

formé des reſſentimẽs de ceſte aſſemblee ſur ce faict, & en icelle generalement de tous vos tres humbles & tres fidels ſubiects de la religion, qui par nous ne peuuent diſſimuler à voſtre Majeſté, la douleur qu'ils ont de voir preualoir aupres de vous vne reſolution contre l'aduis general des Princes de voſtre ſang, principaux Officiers de voſtre couronne, & de la plus grande & ſaine partie de vos ſubiects, en quoy, Sire, non ſeulement comme eſtans de la religion, & que comme tels pouuons prendre par veritables & particulieres conſideratiõs, vn particulier intereſt en ceſte affaire, mais auſſi comme bons François & fidelles ſubiects, nous oſons plus ardemment reiterer icy à voſtre M. nos treshũbles requeſtes, ce qu'il luy plaiſe faire tres-bonnes & tres-grandes conſideratiõs ſur les inſtances de monſeigneur le Prince, & ſur nos tres-humbles & tres-ardantes ſupplications pour accorder quelque reformation aux deſordres de l'eſtat, deſquels la douleur ſi generale luy eſt vn preſage de ruine. enſemble ſur le ſurſeriment

& dilaiment du voyage de V. M. puiſque par vn ſentimẽt vniuerſel de tous vos ſubiects, l'on remarque que la precipitation d'iceluy porte tant d'alterations aux anciens alliez de voſtre couronne, tant d'allarmes, defiances, & de douleurs dans les entrailles de la plus grande & ſaine partie de vos ſubiects, qui peuuent enfin interrõpre, le cours du repos & de la tranquillité de voſtre Royaume, & en ſuite empeſcher l'accroiſſement de voſtre authorité, & affermiſſement de voſtre regne, ou noſtre principale viſee tend apres la gloire de Dieu, & la liberté de nos cõſciences. Sire le meſme Dieu, qui nous commande la fidelité & obeiſſance enuers nos Roys, requiert auſſi d'eux vn amour paternel enuers leurs ſubiects, & comme nous reſſentons fermement le premier engraué dans nos cœurs, auſſi attendons nous auidemment en ce ſubiect de V. Maieſté les deux effects de l'autre enuers nous, & comme encore en cela Sire vous imiterez & ſeconderez la bonté & la prudence de ce grand Roy voſtre pere, qui bien ſouuent s'eſt relaſché de ſes

voire de ſes propres affectiõs aux vœux & aux conſeils de ſes ſeruiteurs, & à la voix de ſon peuple. Ainſi auſſi nous ſuiurons les traces de nos deuanciers les fidelles ſubiects des Roys vos predeceſſeurs, voire s'il ſe peut nous les ſurpaſſerons en ce deuoir pour teſmoigner à voſtre majeſté aux perils de nos biens, vies & honneurs, que nous ſommes veritablement.

Sire de V. M. *Tres-humbles, tres-fidelles & tres obeiſſants ſubiects & ſeruiteurs.*

A LA ROYNE.

MADAME,
Voſtre Majeſté apprendra particulieremẽt par la bouche du ſieur du Buiſſon quel eſt le ſuiet de ſon enuoy de la part de ceſte aſſemblee vers le Roy. C'eſt pourquoy pour ne vous enuoier dauantage nous nous reſtraindrons à la treſ-humble ſupplication que nous oſons faire icy à V. M. de vouloir en cete occaſion teſmoigner non ſeulemẽt mere, de Roy, mais auſſi de l'eſtat, le bien duquel eſtant ſi neceſſairement lié à part ſa ſairee perſonne, nous nous promettons que V. M. aura de meſmes ſentimẽs pour l'vn comme pour l'autre, & que voſtre bonté ſe ſentira enfin eſmeue par la voix du peuple qui eſt celle de Dieu, ce que nous eſperons d'autant plus que voſtre Maieſté depuis la mort du feu Roy, à rendu des preuues ſignalees de ſon affection ſinguliere au bien de l'vn & de l'autre. Si le bon heur de tous les deux Madame, permet que voſtre M. veille en faire bõne cõſideratiõ, Dieu exauçãt en cela nos vœux treſardés deſſins,

ce ſera vn ſurcroiſt d'obligations qui vous aura tout ce Royaume, & dans laquelle nous tendons particulieremẽt telle part qu'il ne nous reſtera à l'aduenir aucun ſoin plus grand ny deſir plus violent que de teſmoigner à voſtre Maieſté par toutes ſortes d'obeiſſãce & tres-humbles ſeruice que nous ſommes.

Madame de V. M.

Tres-humbles tres-loyaux ſubiects & ſeruiteurs.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

https://archive.org/details/lettrepresenteea00dubu